


Novembre 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## CONSEIL

### Cent quarante-cinquième session

Rome, 3-7 décembre 2012

### Rapport de la cent douzième session du Comité du Programme (5-9 novembre 2012)

#### Résumé

Le Comité du Programme a examiné un certain nombre de questions ayant trait à l'évaluation et à la planification du Programme et l'établissement des priorités. Il s'est penché en particulier sur les points suivants:

- Changements transformationnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013
- Cadre stratégique révisé et ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017
- Examen par des pairs de la fonction d'évaluation de la FAO
- Mise à jour du plan de travail à évolution continue relatif à l'évaluation 2012-2014

Les conclusions et recommandations du Comité relatives à ces questions et à d'autres points sont portées à l'attention du Conseil.

#### Mesures suggérées au Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions du Comité du Programme, ainsi que ses recommandations sur les questions relevant de son mandat.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Rakesh Muthoo  
Secrétaire du Comité du Programme  
Tél.: +39 06 570 55987

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

---



---

## Table des matières

---

	Pages
Introduction .....	3
Planification du Programme et établissement des priorités.....	3
Changements transformationnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013 .....	3
Cadre stratégique révisé et ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017.....	4
Stratégie et vision de la FAO pour ses activités en matière de nutrition.....	5
Évaluation.....	6
Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts .....	6
Évaluation de l'appui de la FAO à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable ...	6
Suite donnée à l'évaluation stratégique de la programmation par pays de la FAO.....	7
Examen par des pairs de la fonction d'évaluation de la FAO .....	7
Mise à jour du plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du Programme 2012-2014 .....	8
Rapport sur l'application de la décision du Conseil relative au financement de l'évaluation dans les activités extrabudgétaires .....	9
Mise en œuvre du PAI dans le cadre du PTB.....	9
Examen des organes relevant de l'Article XIV.....	9
Points permanents .....	10
Date, lieu et points à examiner de la prochaine session .....	10
Autres questions .....	10

## RAPPORT DE LA CENT DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

Rome, 5-9 novembre 2012

### Introduction

1. Le Comité, à sa cent douzième session, a soumis le présent rapport au Conseil.
2. Outre la Présidente, M<sup>me</sup> Cecilia Nordin van Gansberghe (Suède), étaient présents les représentants des pays membres ci-après:

M. R. Ayazi (Afghanistan)	M. Guo Handi (Chine)
M. M. Mellah (Algérie)	M. M. A. Hassan (Égypte)
M. G. O. Infante (Argentine)	M. A. G. Aseffa (Éthiopie)
M <sup>me</sup> N. Feistritz (Autriche)	M. N. Fraser (Nouvelle-Zélande)
M <sup>me</sup> S. Afroz (Bangladesh)	M. G. Vega Berrio (Panama)
M <sup>me</sup> D. Price (Canada)	M <sup>me</sup> C. E. Grieder (Suisse)

3. La Présidente a informé le Comité que:
  - M. Magdy Anwar Hassan avait été désigné pour remplacer M. Essam Osman Fayed en tant que représentant de l'Égypte.
  - M<sup>me</sup> Debra Price avait été désignée pour remplacer M. M. Valicenti en tant que représentante du Canada.

Un résumé des qualifications des représentants suppléants peut être téléchargé depuis le site web des organes directeurs et statutaires de la FAO à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/fr/>.

### Planification du Programme et établissement des priorités

#### Changements transformationnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013<sup>1</sup>

4. Le Comité a accueilli favorablement le document consacré aux changements transformationnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013 – document qu'il a qualifié de transparent, nécessaire et utile – et a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne les mesures approuvées précédemment par le Conseil, ainsi que des autres initiatives présentées dans le document et visant un renforcement institutionnel.
5. Il s'est penché, en particulier, sur les progrès réalisés s'agissant de l'application des mesures de décentralisation, du fonds multidisciplinaire et de la création du Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer. Par ailleurs, il a examiné les changements relatifs au Département de la coopération technique et au Département du développement économique et social, et les changements intéressant les questions relatives à la nutrition, à la protection des consommateurs, et aux connaissances, à la recherche et à la vulgarisation.
6. Le Comité:
  - a) a souligné la nécessité de mettre en pratique des changements transformationnels tout en veillant à ce que le programme de travail approuvé pour 2012-2013 soit poursuivi et soit exécuté dans son intégralité, en particulier les activités liées à la coopération technique au niveau des pays;

---

<sup>1</sup> CL 145/3.

- b) a insisté sur le fait que les initiatives financées par le fonds multidisciplinaire devaient s'inscrire dans le droit fil des objectifs stratégiques et des priorités des Membres;
- c) a mis l'accent une fois de plus sur l'importance des questions de parité hommes-femmes en tant que thème transversal dont l'intégration aux travaux de la FAO doit être systématique;
- d) a exprimé son adhésion aux mesures visant à améliorer la reddition de comptes et le contrôle interne;
- e) a déclaré attendre avec intérêt de pouvoir étudier les autres changements transformationnels contenus dans le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 et le Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015, et a appelé à recenser de nouvelles possibilités de gains d'efficacité.

### **Cadre stratégique révisé et ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017<sup>2</sup>**

7. Le Comité s'est félicité du processus de réflexion stratégique, et de ses phases itérative, analytique et consultative, qui ont permis d'élaborer le Cadre stratégique révisé. Il a salué l'approche thématique et intersectorielle qui a été adoptée, ainsi que la nature participative du processus.

8. Le Comité s'est félicité du Cadre stratégique révisé et des cinq objectifs stratégiques intersectoriels et transversaux, ainsi que de l'objectif visant à maintenir et à améliorer la qualité technique des travaux de l'Organisation relatifs aux normes et à leur définition, aux connaissances, et à la diffusion de biens publics mondiaux. À cet égard, le Comité:

- a) a souligné qu'il importait de maintenir l'attention sur les deux thèmes transversaux relatifs à la parité hommes-femmes et à la gouvernance en tant que thèmes intégrés à tous les objectifs stratégiques et qu'il fallait poursuivre l'effort d'intégration de la question de la parité aux travaux de la FAO;
- b) a souligné que les fonctions essentielles de la FAO jouaient un rôle fondamental et a accueilli avec intérêt leur redéfinition;
- c) a insisté de nouveau sur la nécessité de prendre en compte les programmes conjoints de la FAO et de ses États Membres, y compris en ce qui concerne les systèmes du patrimoine agricole durable d'importance mondiale;
- d) a réaffirmé qu'il convenait de tenir compte des indications et des priorités découlant des conférences régionales et des comités techniques;
- e) à cet égard, il a rappelé l'importance de la gestion durable des ressources naturelles, y compris des ressources liées aux forêts et aux écosystèmes – thème examiné lors de la session du Comité des forêts – s'agissant notamment des objectifs stratégiques 2 et 5;
- f) a demandé que soient prises en compte les Directives volontaires sur une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- g) a demandé, au sujet de certains objectifs stratégiques, que la formulation de l'objectif stratégique 1 soit davantage conforme à la mission de l'Organisation et a proposé de rendre l'objectif stratégique 3 plus conforme aux fonctions essentielles de la FAO;
- h) a suggéré que le Conseil approuve les cinq objectifs stratégiques en tenant compte des observations du Comité du Programme, de sorte qu'ils servent de base au Plan à moyen terme 2014-2017 et au Programme de travail et budget 2014-2015.

9. Le Comité a noté que l'ébauche de Plan à moyen terme 2014-2017 était évolutive, et a donné des avis concernant l'élaboration du projet de PMT 2014-2017 et du projet de PTB 2014-2015. Plus précisément, le Comité:

- a) s'est félicité de la future structure du budget par chapitre prévue dans l'ébauche;
- b) a souligné qu'il fallait affiner l'objectif visant à maintenir et à améliorer la qualité technique des travaux de l'Organisation relatifs aux normes et à leur définition, aux connaissances, et à la diffusion de biens publics mondiaux;
- c) a souligné qu'il fallait introduire de la clarté dans les modalités de direction, d'exécution, de responsabilité, de suivi et d'attribution des ressources pour les objectifs stratégiques;

<sup>2</sup> CL 145/4.

- d) a rappelé l'utilité de prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme actuels;
  - e) a demandé une délimitation claire de la structure de l'Organisation, ainsi que des rôles et des rapports hiérarchiques et des responsabilités;
  - f) a rappelé qu'il importait de disposer d'un cadre de résultats solide, avec une définition adéquate des indicateurs de résultats, assortis de références et d'objectifs;
  - g) a réaffirmé qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs spécifiquement liés à la question de la parité hommes-femmes;
  - h) en ce qui concerne les plans d'action, a souligné que les résultantes et les produits devaient être applicables et mesurables sur le plan opérationnel;
  - i) a rappelé la nécessité de ménager une transition sans heurt et transparente entre l'actuel cadre de résultats quadriennal qui figure dans le PMT 2010-2013 et le nouveau cadre de résultats qui figurera dans le PMT 2014-2017, ce qui suppose que l'on précise quels domaines d'activité seront maintenus ou au contraire supprimés et quels seront les nouveaux domaines d'activité, et la nécessité d'informer les États Membres à ce sujet.
10. Conformément à la procédure établie, le Comité a déclaré attendre avec intérêt d'examiner en 2013 les projets de PMT 2014-2017 et de PTB 2014-2015, tels qu'ils auront été établis sur la base des indications données par le Conseil.

### **Stratégie et vision de la FAO pour ses activités en matière de nutrition<sup>3</sup>**

11. Le Comité a réservé un accueil favorable à cette stratégie importante, dont il s'est félicité.
12. Le Comité:
- a) s'est déclaré favorable à l'utilisation de critères pour établir des priorités concernant les activités relatives à la nutrition, tout en précisant que la liste devait être affinée;
  - b) a insisté sur le fait que les travaux en matière de nutrition devaient reposer sur des données scientifiques solides, qui doivent être alimentées et tenues à jour de façon à permettre de tirer des enseignements des données d'expérience;
  - c) a souligné l'importance qu'il y a, conformément à l'avantage comparatif qui est celui de la FAO, à travailler en synergie avec des partenaires, notamment l'UNICEF, l'OMS, le PAM et le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, et par l'intermédiaire d'ONU durable et de l'Initiative de partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, en particulier au niveau des pays;
  - d) a mis en exergue la nécessité d'éviter les chevauchements et de permettre à la FAO de se concentrer sur ses fonctions essentielles;
  - e) a fait observer qu'un engagement politique était capital pour que la nutrition puisse faire partie intégrante de la planification de l'éducation à l'échelon national;
  - f) a demandé des éclaircissements au sujet des mécanismes de coopération avec le secteur privé;
  - g) a adhéré à l'approche axée sur les résultats et a souligné combien il était important de disposer de mécanismes efficaces de suivi, de supervision et d'évaluation pour mieux rendre compte aux organes directeurs.
13. Par ailleurs, le Comité:
- a) a fortement insisté sur le fait que la stratégie nutritionnelle devait être pleinement intégrée au Cadre stratégique, en particulier sous l'objectif stratégique 1;
  - b) a indiqué qu'il fallait donner l'importance voulue à la mise en œuvre de la stratégie dans le Programme de travail et budget 2014-2015.

---

<sup>3</sup> PC 112/2.

## Évaluation

### Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts<sup>4</sup>

14. Le Comité s'est félicité du caractère exhaustif de l'évaluation et de la réponse de la Direction, et du fait que ces documents aient été rédigés dans les délais impartis. Il a reconnu qu'il avait été utile de présenter l'évaluation au Comité des forêts en octobre 2012.

15. Le Comité:

- a) a souligné qu'il importait de mieux dégager les priorités s'agissant des activités dans le domaine des forêts afin de permettre à la FAO d'exercer un rôle de chef de file tout en s'efforçant de nouer des partenariats pour les autres domaines d'activité;
- b) a souligné les relations qui existaient entre, d'une part, les activités visant à une gestion durable des forêts et, de l'autre, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté;
- c) a encouragé la FAO à intensifier ses activités intersectorielles en concentrant son action sur l'utilisation intégrée des terres et la gestion durable des forêts;
- d) a demandé que les activités relatives à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts prennent en compte les liens entre agriculture et forêt;
- e) a dit attendre avec intérêt que les recommandations figurant dans l'évaluation soient être prises en compte lors de la préparation des prochains Plan à moyen terme et Programme de travail et budget;
- f) a noté que l'évaluation devrait être présentée aux six commissions régionales des forêts;
- g) a encouragé la mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des programmes forestiers de la FAO.
- h) a noté que l'équipe d'évaluation ne s'était rendue dans aucun pays à faible couvert forestier.

### Évaluation de l'appui de la FAO à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable<sup>5</sup>

16. Le Comité s'est félicité de la qualité et du caractère approfondi et détaillé du rapport d'évaluation, ainsi que de l'emploi d'une méthode participative. Il a estimé que ce document serait très utile pour orienter les travaux futurs de l'Organisation.

17. Le Comité:

- a) a insisté sur le problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), domaine dans lequel il convenait de prendre de nouvelles mesures;
- b) a constaté que les activités visant à réduire la capacité de pêche n'avaient pas atteint le niveau souhaité et a suggéré que la FAO se concentre sur la maîtrise de la production, l'attribution des droits de pêche, et la gestion des pêches;
- c) a souligné, à propos du suivi, qu'il serait judicieux d'inclure une section autonome consacrée au Code de conduite pour une pêche responsable dans *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, ainsi que de limiter à quatre ans la périodicité des questionnaires relatifs au Code, à la fois pour des raisons budgétaires et pour accroître le taux de réponse. Comme indiqué lors de la réunion du Comité des pêches, il convient de réfléchir aux différentes manières d'indexer et de référencer le Code et les instruments connexes afin d'en améliorer la mise en œuvre;
- d) a noté que les travaux visant à faciliter l'accès au Code étaient essentiels, tout comme la traduction en langues nationales, pour renforcer les capacités des pays en matière d'application du Code. L'élaboration d'un cadre stratégique établissant des priorités quant au développement du Code et à l'appui à sa mise en œuvre sont des points importants pour la réussite future du Code;

<sup>4</sup> PC 112/3; PC 112/3 Sup.1.

<sup>5</sup> PC 112/4; PC 112/4 Sup.1.

- e) a encouragé la FAO à concentrer ses activités de mobilisation de ressources sur des initiatives visant à renforcer les capacités en matière de gestion des pêches grâce à l'application du Code ainsi que l'attribution et la protection des droits de pêche;
- f) a fortement insisté sur la nécessité de se pencher sur la situation de la pêche artisanale, qui est l'un des secteurs les plus vulnérables, et d'y intégrer une forte composante parité hommes-femmes, et a suggéré de se référer, pour la poursuite des travaux dans ce secteur, à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- g) a fait observer que la FAO devait étudier attentivement son rôle en matière de certification car son avantage comparatif réside dans l'établissement de normes, la certification devant être laissée à d'autres organisations;
- h) a mis en avant le fait que la FAO devait faire fond sur l'expérience des programmes existants comme ceux du Conseil d'intendance des mers et ceux de l'Alaska et de l'Islande, coopérer avec eux et intensifier sa coopération avec les organes régionaux des pêches;
- i) a approuvé la formulation d'un plan d'intervention sur l'aquaculture avec une juste participation des parties intéressées, afin en particulier d'accroître la capacité des pays en développement.

### **Suite donnée à l'évaluation stratégique de la programmation par pays de la FAO<sup>6</sup>**

18. Le Comité du Programme s'est félicité de l'utilité des informations contenues dans le document PC 112/5, tout en notant que celui-ci n'était pas censé constituer une évaluation exhaustive.

19. Le Comité:

- a) s'est félicité des travaux sur le cadre de programmation par pays et les directives relatives au cycle des projets, ainsi que sur les outils, modèles et notes d'orientation connexes;
- b) s'est félicité des liens étroits établis entre la programmation par pays et la mobilisation de ressources;
- c) a approuvé l'analyse des enjeux et des perspectives, en soulignant en particulier qu'il importait de veiller à la prise en main nationale des cadres de programmation par pays et de renforcer la participation et l'obligation redditionnelle des bureaux de pays et qu'il fallait adapter les cadres de programmation par pays à l'évolution des contextes nationaux;
- d) était favorable à la décentralisation des responsabilités relatives à la programmation par pays, qui relèveraient des représentants de la FAO, les bureaux régionaux apportant un appui direct et le Siège fournissant le cadre institutionnel et les outils;
- e) a déclaré attendre avec intérêt un nouveau rapport en octobre 2015, qui porterait sur les résultats, les répercussions sur le terrain et la mobilisation de ressources et sur les autres composantes du processus de programmation par pays de la FAO.

### **Examen par des pairs de la fonction d'évaluation de la FAO<sup>7</sup>**

20. Le Comité, ayant examiné le rapport sur l'examen de la fonction d'évaluation de la FAO:

- a) s'est félicité du rapport, en prenant note toutefois des observations formulées par la Direction quant à son champ d'application et à la méthode employée;
- b) a dit rejoindre la conclusion du rapport selon laquelle la fonction d'évaluation de la FAO avait fait ses preuves et il s'est dit favorable à ce qu'elle continue à être améliorée;
- c) est convenu que l'indépendance fonctionnelle du Bureau de l'évaluation (OED) était essentielle pour sa crédibilité;
- d) a approuvé la recommandation formulée dans le rapport, selon laquelle les évaluations conduites par OED devaient être utilisées de manière plus stratégique et le Bureau devait

---

<sup>6</sup> PC 112/5.

<sup>7</sup> PC 112/6.

être entièrement responsable du contenu des évaluations et des recommandations y figurant;

- e) s'est dit favorable, d'une manière générale, à une approche plus uniforme des évaluations conduites par OED, qui devaient néanmoins tenir compte des sujets évalués;
- f) a encouragé la Direction à faire preuve d'une plus grande détermination dans ses réponses quand elle juge qu'une recommandation ne doit pas être acceptée, et à apporter le cas échéant toutes les justifications nécessaires;
- g) a noté que la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO pourrait être développée plus avant et aborder notamment la procédure de recrutement du Directeur de l'évaluation.

21. Le Comité a pris note des observations de la Direction sur le rapport sur l'examen par des pairs (document PC 112/6 Sup.1) et s'est félicité des précisions qu'elle a apportées ultérieurement sur la manière dont elle envisage les fonctions de contrôle. Le Comité a également indiqué qu'il comprenait la proposition de la Direction de mener une évaluation exhaustive de la fonction d'évaluation au sein de la FAO en vue de remédier: i) à l'étroitesse du champ couvert par l'évaluation interne en ce qui concerne la formation, à l'usage de la Direction et ii) aux problèmes de chevauchement et au manque de cohérence et d'efficacité concernant l'ensemble des fonctions de supervision de l'Organisation.

22. Le Comité n'est pas parvenu à un consensus sur les différents aspects de l'évaluation exhaustive telle que proposée par la Direction. Il a noté que dans le cadre de ses responsabilités de direction, le Directeur général avait autorité pour engager un examen exhaustif. Par ailleurs, le Comité n'est pas parvenu non plus à décider par consensus s'il convenait de suspendre la procédure de recrutement du prochain Directeur de l'évaluation.

23. Le Comité a noté que le Conseil avait approuvé en juin 2012 un plan de haut niveau relatif au déroulement de la procédure de recrutement du Directeur de l'évaluation, et a fait observer qu'il était regrettable que son application ait pris du retard.

### **Mise à jour du plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du Programme 2012-2014<sup>8</sup>**

24. Le Comité a examiné les priorités s'agissant des évaluations qui devaient être lancées en 2013 et 2014, ainsi que les modalités qui permettraient d'en abaisser les coûts tout en garantissant un accès adéquat aux informations contenues dans les rapports d'évaluation. Le Comité:

- a) a fait siennes les conclusions du cycle d'évaluations des bureaux régionaux et sous-régionaux et a dit attendre avec intérêt la synthèse qui serait présentée à la Conférence en 2015;
- b) a accueilli favorablement la proposition visant à réaliser des économies en ne faisant traduire dans les langues du Comité du Programme que des résumés exhaustifs, qui rendraient bien compte de l'ensemble des éléments de l'évaluation, tandis que le rapport d'évaluation serait accessible dans sa version intégrale sur le site web de la FAO en langue originale, et a ajouté cependant qu'à sa prochaine session, il se verrait soumettre dans toutes les langues le résumé exhaustif et l'évaluation pour examiner les résultats du mécanisme avant de prendre une décision finale;
- c) a suggéré un plan de travail pour les évaluations, comme suit:

En 2013:

- a) Intensification durable de la production végétale, l'accent étant mis sur la petite agriculture et les biotechnologies et une perspective sur la gestion intégrée des cultures afin de mieux cerner l'utilisation d'eau; l'évaluation devrait partir de 2004, date de la Déclaration sur les biotechnologies;
- b) Évaluation des activités de la FAO dans les périodes de transition d'après crise.

---

<sup>8</sup> PC 112/7.



En 2014:

- a) Activités de la FAO concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets;
- b) Rôle de la FAO dans la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles;
- c) Activités de la FAO relatives aux ressources génétiques.

25. Le Comité a en outre approuvé l'Évaluation conjointe PAM/FAO du pôle commun sur la sécurité alimentaire, mais a souligné que cette évaluation ne pourrait être significative que si l'on avait suffisamment de recul sur le pôle commun. Il a également approuvé l'évaluation sur la Somalie.

### **Rapport sur l'application de la décision du Conseil relative au financement de l'évaluation dans le cadre des activités extrabudgétaires<sup>9</sup>**

26. Le Comité:

- a) a pris note des progrès réalisés au cours de l'année écoulée sur le plan de l'application de la décision prise par le Conseil en 2007 et a fait observer que des améliorations étaient encore possibles;
- b) a suggéré que la FAO sur cette question se place davantage dans une optique prévisionnelle face aux donateurs;
- c) a insisté sur la possibilité de mettre à profit les évaluations effectuées par les donateurs eux-mêmes.

### **Mise en œuvre du PAI dans le cadre du PTB**

#### **Examen des organes relevant de l'Article XIV<sup>10</sup>**

27. Le Comité a examiné le document PC 112/9, *Examen des organes relevant de l'Article XIV*, à la lumière des délibérations du CQCJ et a adhéré à l'opinion de la Direction, selon laquelle il était souhaitable de clore cette activité liée au PAI.

28. Le Comité:

- a) a approuvé la proposition relative à l'adoption d'une approche différenciée à l'égard des organes établis en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif (dits « *organes relevant de l'Article XIV* ») – qui ont des caractéristiques statutaires et des exigences opérationnelles distinctes;
- b) a pris note des délibérations du CQCJ sur des questions comme la nécessité de déterminer si des mécanismes de supervision adaptés – condition nécessaire à de plus grandes délégations de pouvoir – étaient en place, les voyages officiels des secrétariats des organes relevant de l'Article XIV, les ajustements du *Manuel de correspondance* et l'emploi des langues;
- c) a demandé à être tenu au courant des suites données aux délibérations du CQCJ, étant donné qu'il appartenait à la Direction de donner suite à la plupart des recommandations;
- d) a adhéré aux propositions suggérant de continuer à se placer dans une optique pragmatique et souple en ce qui concerne la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé aux réunions des organes relevant de l'Article XIV.

---

<sup>9</sup> PC 112/8.

<sup>10</sup> PC 112/9.

**Points permanents****Date et lieu de la prochaine session et questions à examiner**

29. Le Comité a été informé que sa cent treizième session aurait lieu du 18 au 22 mars 2013.

**Questions diverses**

30. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.